



**PROCES VERBAL**  
**séance du conseil municipal**  
**du lundi 18 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un et le 18 octobre à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents :** Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Sandrine DURAND, Marie-Josée METCHE, Laurence HOLDERLE, Marie-Solange DE PERTHUIS, Céline LANNES

Messieurs Jean-Marc ALLIOUX, Jean-Paul RIBAUT, Jean-Pierre LOUP, Rémy BOYER, Eric LAUTH, David PARKER.

**Excusés :** Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean-Marc ALLIOUX.

**Absents :** Corinne LAFFON.

**Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu du conseil du 20 septembre 2021
- Approbation du compte rendu du conseil du 28 septembre 2021
- Désignation du secrétaire de séance
- Ordre du jour du conseil communautaire

**Délibérations :**

1. Délibération pour fixer le montant de l'indemnité de confection du budget alloué au comptable de la collectivité.
2. Décision modificative n°9 Opération sous mandat pour solder comptablement 2 opérations antérieures (2015 et 2017)
3. Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 référentiel développés au 01/01/2022
4. Délibération l'enveloppe complémentaire au pool routier 2022 – 2025
5. Délibération pour la répartition des frais du marché NAP de Vallesvilles pour les années 2015 à 2020.
6. Décision modificative n°10 Achat souffleur service technique

**Vie de la commune :**

1. Discussion sur l'emplacement du marché
2. Le point sur le projet de circulation dans le village
3. Les jardins partagés et la forêt...
4. Compte rendu de la commission travaux et interventions auprès du CAUE
5. Compte rendu des actions menées : Mme Hölderle (plaine de loisirs)
6. Dates à venir
  1. Le 23 octobre inauguration de l'école

**Début de la séance : 20 h30**

**- Approbation du procès-verbal du conseil du 20 septembre 2021 :**

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre pour signature.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal du 20 septembre a été approuvé à la majorité.

Madame le Maire met à la disposition des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire du 28 septembre pour signature.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal extraordinaire du 28 septembre a été approuvé à l'unanimité.

**- Désignation des secrétaires de séance :**

Mesdames Marie-Solange DE PERTHUIS et Marie-Josée METCHE.

**- Ordre du jour du conseil communautaire :**

Madame le Maire : « *Est-ce que vous avez des questions sur l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 19 octobre ?* »

Mesdames Jalabert et Metche : « *Nous l'avons reçu aujourd'hui aux alentours de 15h30* ».

Monsieur Allieux : « *Pourrons nous avoir des informations concernant la médiation sur l'affaire Peillet ?* »

Madame le Maire : « *Concernant les dégâts d'orages sur les voies communales, je constate que c'est souvent les mêmes communes qui sont concernées, donc je souhaiterais savoir qui constate ces dégâts de voiries ?* »

Monsieur Ribault : « *Il faut contacter la communauté de commune qui viendra constater les dégâts provoqués par l'orage.* »

**DELIBERATIONS**

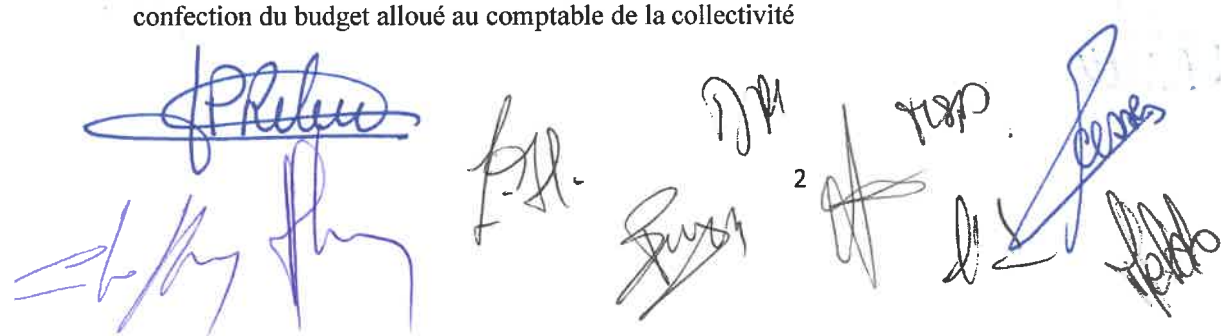
**1- Délibération pour fixer le montant de l'indemnité de confection du budget alloué au comptable de la collectivité**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que selon l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 réserve aux seuls receveurs municipaux, le bénéfice de l'indemnité de budget et prévoit 2 types de montants :

- Pour les communes qui ne disposent pas des services d'un(e) secrétaire de mairie à temps complet, l'indemnité de confection du budget allouée est de : 30.49€
- Pour les communes qui disposent des services d'un(e) secrétaire de mairie à temps complet, l'indemnité de confection du budget allouée est de : 45.73€
- Pour la commune, qui possède une secrétaire de mairie à plein temps, l'indemnité de confection du budget allouée au comptable public est de **45.73€**

Le conseil municipal doit délibérer pour verser, au comptable de la collectivité, l'indemnité confection de budget.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour fixer le montant de l'indemnité de confection du budget alloué au comptable de la collectivité

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, scattered across the bottom of the page. Some signatures are large and stylized, while others are smaller and more compact. The names are not legible.

**La délibération est soumise au vote.**

*RESULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

**2. Décision modificative n°9 Opération sous mandat pour solder comptablement 2 opérations antérieures**

Pour l'opération 03 Coussin berlinois route de Moncabrier (2014) :

Le mandat n° 395 de 2017 pour des panneaux de signalisation a été imputé par erreur au compte 458103 ; il convient de l'annuler en émettant un titre au 458103, accompagnée d'un Certificat Administratif indiquant qu'il y a eu une erreur d'imputation budgétaire, puis émettre un mandat au 2152 (même fournisseur mais avec le mode de règlement "avis de règlement") ;

Il faut également émettre un mandat au 204412-041 et un titre au 458203-041 pour 2 369.38€ chacun accompagné de la convention liée à l'opération 03 et d'un Certificat Administratif indiquant que l'opération 03, qui n'a donné lieu qu'à des dépenses à hauteur de 2 369.38€ est soldée et qu'il convient de compenser l'absence de recettes par le versement d'une subvention en nature (mandat au 204412 et titre au 458203).

Pour l'opération 04 trottoirs bordures chemin du clos (2015) :

Le mandat n°465 de 2015 aurait dû être annulé car il n'y avait pas lieu de l'imputer sur ce compte d'opération sous mandat et d'ailleurs cette somme est bien imputée ensuite au 2031 (mandat 471 de 2015), il manque juste l'annulation.

Il convient donc d'annuler le mandat 465/2015 en émettant un titre au 458104, accompagnée d'un Certificat Administratif indiquant qu'il y a eu un oubli d'émission de l'annulation en 2015.

- il convient de prévoir, par une DM :
- la somme de 638.94€ en recettes au 458103 et en dépenses au 2152 (neutre budgétairement)
- la somme de 2 369.38€ au compte 458203/41 en recettes et au compte 204412/041 en dépenses (neutre budgétairement)
- la somme de 1 140€ en recettes au 458104.

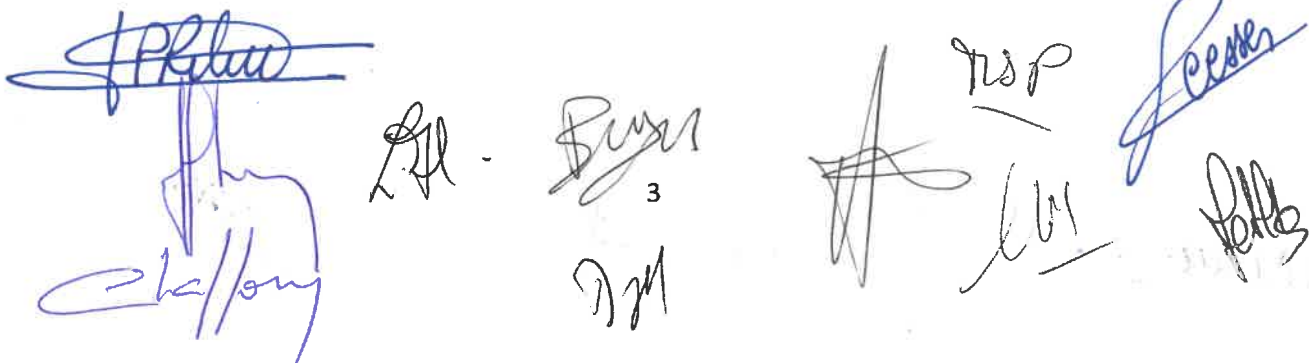
Cette somme sera réclamée, par l'émission de ce titre de recette, à la société Géomètre expert SOMPAYRAC / CIANFERANI car ils ont reçu 2 fois le paiement d'une même facture.

Madame le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour accepter la décision modificative n° 9

**La délibération est soumise au vote.**

*RESULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14



### **3. Délibération pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 référentiel développés au 01/01/2022.**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. **Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.**

Ainsi :

. En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notre comptable public nous propose de basculer dans cette nouvelle nomenclature dès 2022.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal de Bourg-Saint-Bernard et autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Pour votre information le budget CCAS devra passer lui aussi à la nomenclature M57. Seul le budget assainissement ne change pas et reste à la nomenclature M4.*

*Monsieur Allieux : « Après consultation auprès de la trésorière de Lanta, cela va nous permettre de passer à une comptabilité plus analytique. Sachant qu'elle sera là jusqu'en 2022/2023 et ne connaissant pas le devenir de la Trésorerie de Caraman après cette date, nous ne pourrons pas bénéficier de cet accompagnement. Ce changement étant obligatoire, autant le faire le plus tôt possible. Cela ne concerne pas le budget assainissement. »*

Madame le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 référentiel développés au 01/01/2022.

**La délibération est soumise au vote.**

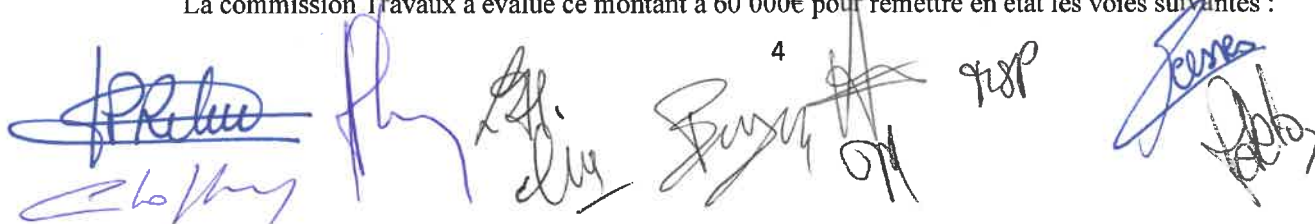
#### **RESULTATS**

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

### **4- Délibération pour valider l'enveloppe complémentaire au pool routier 2022 – 2025.**

Vous êtes tous conscients de l'état de notre réseau routier, une part des travaux de voirie sont pris en charge de manière forfaitaire par la communauté de commune, mais nous pouvons également abonder ce budget afin de répondre à notre besoin spécifique.

La commission Travaux a évalué ce montant à 60 000€ pour remettre en état les voies suivantes :

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are written in a cursive style and are scattered across the bottom of the page. There is a small number '4' written above one of the signatures.



A titre d'exemple :  
Chemin d'en tarbes  
Chemin des forges

32 243€ HT  
27 232€ HT

Pour mémoire le budget est de 128 000 € sur 3 ans par la communauté de commune.

Madame le Maire : « Nous avons un pool routier qui repart pour 3 ans et demi à compter du mois d'août 2022 pour la somme de 128 000.00€. Avec cette somme nous ne pouvons pas couvrir les travaux sur l'ensemble de notre réseau routier. Avec cette somme, il va falloir améliorer à mon sens le chemin du Moulin car c'est le plus urbanisé. Nous avons des devis pour d'autres routes.

Le chemin de Pélimbert a été fortement abimé par les voitures et surtout les camions, mais également par Fibre 31. Plusieurs communes ont contacté Terre du Lauragais afin de demander à Fibre31 de participer à la remise en état de cette route sachant que sa réfection s'élèverait à 82 000.00 €. Monsieur Parker a participé à une réunion entre la communauté de communes, plusieurs référents de communes et Fibre 31, et aucune réponse n'a été obtenue. Pour le moment, je propose de ne pas engager de travaux, d'attendre la décision de Fibre 31 et pour éviter des accidents car il y a beaucoup de passage de mettre ce chemin en sens interdit dans les deux sens, sauf pour les riverains.

Il y a d'autres chemins qui sont à faire, mais pour lesquels nous n'avons pas encore les devis, mais qui pourrons rentrer dans le budget de 128 000.00 € qui nous est alloué. A noter que la réfection du Chemin de Pélimbert nous prend les 2/3 de ce budget et ne nous laisse plus de marge de manœuvre pour le reste.

Il y a également le chemin des Forges qui va jusqu'à Saussens que l'on a arrangé tant bien que mal, notamment « les nids de poules » et pour lequel nous avons un devis pour sa réfection de 27 232.00 € HT (la communauté de communes récupère la TVA). Un autre devis de 32 243.00€ HT concerne le chemin d'En Tarbes qui est également en très mauvais état.

Nous avons donc besoin de demander à la Communauté de Communes une enveloppe complémentaire au pool routier de 60 000.00€, sur laquelle nous n'aurons pas de participation de la part du Conseil Départemental, qui sera totalement à notre charge et qui viendra se défalquer des AC (Attributions de Compensations) s'élevant à 6000.00€ par an. Cela implique que nous ne percevrons plus ces AC pendant 10 ans.

Monsieur Boyer : « Si l'on démontre à l'Intercommunalité nos efforts pour la rénovation de notre réseau routier, est-ce qu'il n'y a pas la possibilité d'obtenir une réévaluation de l'enveloppe du pool routier ? »

Madame le Maire : « Nous avons déjà effectué cette démarche, et il nous a été répondu qu'à la demande d'un précédent mandat le montant du pool routier avait été diminué. Mais nous allons tout de même demander une augmentation de cette enveloppe. »

Monsieur Ribault : « Il faut savoir que c'est le Conseil Départemental qui détermine le montant alloué, et Terre de Lauragais qui gère les travaux. »

Madame le Maire : « Nous allons essayer de convaincre la Communauté de Commune, afin qu'elle intervienne auprès du Conseil Départemental. »

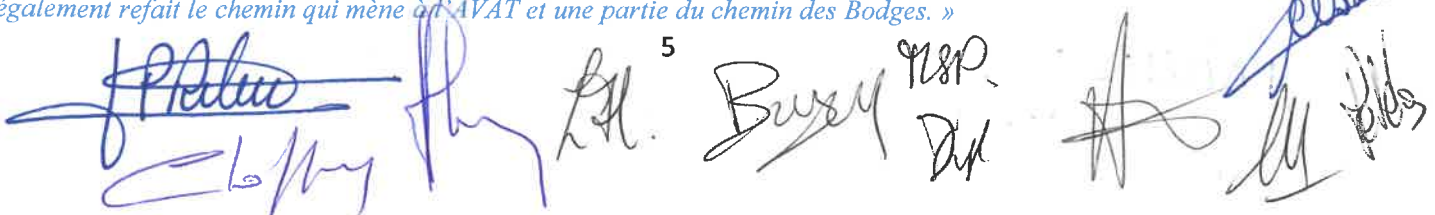
Monsieur Ribault : « C'est pour cela qu'il faut faire un effort avec ces 60 000.00€, et ensuite avec tous les devis obtenus nous nous entretiendrons avec le responsable du pool routier. »

Monsieur Parker : « Il y a d'autres chemins à refaire, donc pourquoi ceux-ci en premier ? »

Madame Le Maire : « Parce que ce sont ceux pour lesquels nous avons des devis. Le chemin le plus prioritaire est le Chemin du Moulin, et il sera refait à l'aide de l'enveloppe des 128 000.00. Nos employés municipaux ont rebouché les trous entre le stop et l'Oustalou, mais il s'agit d'un chemin très fréquenté et il est nécessaire de le reprendre entièrement. »

Monsieur Parker : « Mais ce chemin du Moulin n'a-t-il pas déjà été refait il y a 2 ou 3 ans ? »

Madame le Maire : « Non, il s'agit du chemin qui part de Marsenca et qui va jusqu'à Montcabrier. Nous avons également refait le chemin qui mène à l'AVAT et une partie du chemin des Bodesges. »



Monsieur Parker : « Alors sur quel budget allons-nous faire ces travaux, car il était prévu d'élargir ce chemin entre le stop et l'école ? »

Monsieur Ribault : « Les travaux d'élargissement ont déjà été fait, mais il faudra le reprendre car il s'est creusé. Les travaux seront à la charge de l'entreprise. »

Madame le Maire : « Il faudra peut-être revoir la réfection de cette partie du Chemin du Moulin, lorsque l'on validera l'aménagement de l'ancien terrain de foot. Nous avons fait le tour avec le responsable du pool routier à l'intercommunalité et l'on a choisi les chemins les plus abimés. Il y en a beaucoup à refaire et c'est difficile de choisir. »

Monsieur Parker : « Puisqu'il y a beaucoup de chemin à refaire, comment on a priorisé ? Je trouve qu'il est difficile de choisir sans avoir tous les devis. »

Monsieur Allioux : « L'objet de cette délibération est de valider un abondement de 60 000.00 € et non de déterminer quel chemin est prioritaire par rapport à un autre. »

Monsieur Parker : « Pourquoi demande t'on 60000.00€ ? »

Madame le Maire : « Pour justifier cette somme, nous avons eu 3 devis qui concernent le Chemin de Pélimbert, le Chemin de Forges et le Chemin d'en Tarbes. En sachant que si l'on demande par exemple 3 x 20 000.00 € et que la 1<sup>ère</sup> année les travaux s'élèvent à 15 000.00€, l'année suivante nous ne pourrions utiliser que 20 000.00€ plus les 5 000.00 restants et si nous avons un chemin à refaire pour 35 000.00 €, nous serons bloqués. C'est pour cela que je souhaite mettre de côté le Chemin de Pélimbert en attendant de connaître la position de Fibre 31.

Madame Durand : « Si l'on abonde cette somme de 60 000.00 € et que l'on ne l'utilise pas, comment vont être gérées les AC ? »

Madame le Maire : « J'ai posé la question, mais je n'ai pas eu de réponse à ce jour, j'espère avoir la réponse demain. Mais compte tenu de l'état de notre voirie, nous n'aurons aucun mal à utiliser cette somme. »

Monsieur Boyer : « Est-ce que l'on est bien traité par rapport aux autres communes au niveau du kilomètre de voirie ? »

Madame le Maire : « Nous sommes dans la moyenne. »

Monsieur Lauth : « Pour répondre à cette question, cette somme de 128 000,00 € correspond au dernier montant validé à la date de la fusion avec Terre du Lauraguais. Donc les budgets sont faits non pas en fonction des kilomètres de voiries mais en fonction des dépenses de l'année d'avant la fusion. Si l'on regarde dans le passé, en moyenne nous avons dépensé cette somme. »

Monsieur Parker : « On en sommes-nous sur le litige de 100 000.00€ avec l'intercommunalité ? »

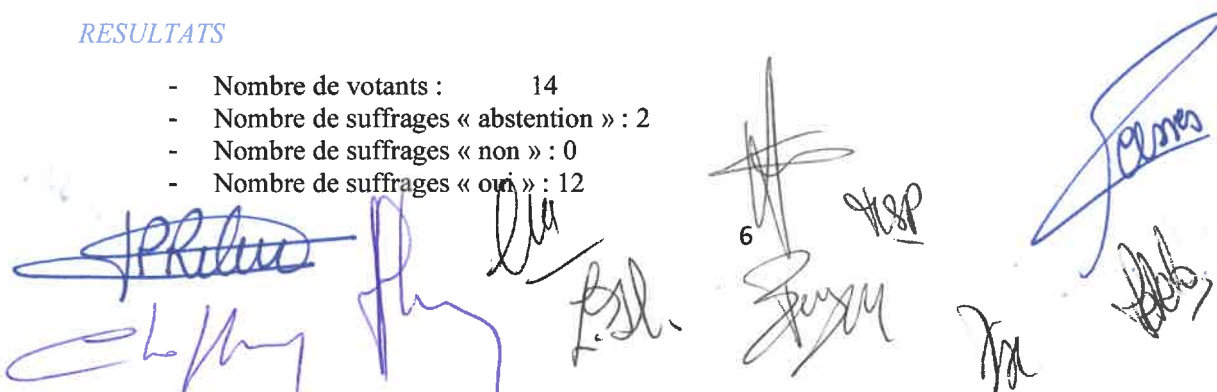
Madame le Maire : « Cela part au tribunal. J'ai appelé notre avocat, la médiation a été interrompue, le Président de l'intercommunalité est revenu sur sa décision et nous attendons que le Tribunal lance la procédure.

Madame le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour valider le montant de l'enveloppe complémentaire au pool routier.

**La délibération est soumise au vote.**

#### RESULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 2
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 12



## **5- Délibération pour la répartition des frais du marché NAP de Vallesvilles pour les années 2015 à 2020**

Madame le maire expose :

Comme pour les frais des marchés LEC de la commune de BOURG pour les années 2015 à 2020, la commune de Vallesvilles nous transmet les frais pour le marché NAP pour ces mêmes années.

Pour BSB, la mairie doit 5 259.67€.

*Monsieur Allioux : « Lors du précédent Conseil nous avons approuvé la signature des conventions entre les communes de Bourg Saint Bernard, Vallesvilles et Saussens pour la répartition des marchés LEC. En retour Vallesvilles nous renvoi son décompte et nous leur devons la somme de 5 259.67€. Nous aurons donc purgé ce dossier pour les années 2015 à 2020 et nous pourrons chaque année faire le point et partir sur une base saine. Pour information, aux dires des participants, c'est la Mairie de Vallesvilles sur le mandat précédent qui bloquait les négociations les autres années. »*

Madame le Maire, demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la répartition des frais du marché NAP de Vallesvilles pour les années 2015 à 2020

**La délibération est soumise au vote.**

### *RESULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

## **6- Décision modificative n°10 Achat souffleur service technique**

Notre souffleur ne souffle plus depuis le jeudi 14 octobre, d'où la nécessité de le remplacer  
Souffleur Stilh 719€

Ce surcoût est compensé par la moins-value de l'aménagement du rond central de la cour de récréation.

*Monsieur Ribault : « Le souffleur utilisé par les employés municipaux est tombé en panne, et nous avons dû en racheter un nouveau en urgence. Nous avons opté pour un appareil plus performant et qui se porte sur le dos pour un meilleur confort d'utilisation. »*

*Monsieur Parker : « Cette décision modificative ne figure pas sur la convocation. »*

*Monsieur Allioux : « Non effectivement. La convocation a été envoyée mercredi et le souffleur est tombé en panne le jeudi. »*

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour accepter la décision modificative n°10.

**La délibération est soumise au vote.**

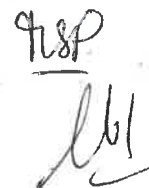
### *RESULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14



**Vie de la commune**

7



## 1. Discussion sur l'emplacement du marché.

Madame le Maire : « Nous avons reçu les représentants des commerçants pour discuter de l'emplacement du marché, soit place du Pradal plus pratique pour le stationnement de la clientèle et pour l'accès aux toilettes, soit revenir sur la place d'Auta comme prévu initialement à la création du marché.

La législation dit que les emplacements alimentaires doivent se trouver sur un sol lavable, balayable et non soumis à la poussière. Le point d'eau n'est pas obligatoire mais recommandé.

Nous avons conscience que l'éclairage de la place d'Auta est insuffisant. En attendant que le SDEHG modifie l'éclairage de la commune comme cela est prévu, nous avons acheté en dépannage des projecteurs que les employés municipaux ont installés et qui seront branchés demain soir. Nous désignerons un commerçant qui devra les débrancher à la fermeture du marché.

Pour les toilettes, nous mettons à disposition les toilettes de la salle des fêtes, et nous avons demandé à la personne qui occupe la salle ce jour là de laisser la porte à l'arrière ouverte. Pendant les vacances scolaires, nous attribuerons un badge pour accéder à la salle par la Grand Rue.

Les représentants des commerçants ont souhaité que la décision soit prise lors d'une réunion du conseil municipal. Je vous pose donc la question, est-ce que vous avez des choses à dire concernant cette décision ? »

Madame Lannes : « Si la loi exige un sol lavable, la question ne se pose plus. »

Monsieur Allieux : « En revanche, il y a la question de l'aménagement, il faut tout de même entendre les souhaits des commerçants et voir comment sur l'existant, nous pouvant rendre l'accès plus facile en respectant l'intégrité du lieu, en rajoutant un point d'eau, en améliorant l'éclairage, l'électricité afin de rendre pérenne ce marché. »

Madame le Maire : « Nous devons réunir la « commission marché » car nous avons reçu de nouvelles demandes concernant de l'alimentaire et des spiritueux. »

Après discussion la réunion est fixée au lendemain 19 octobre à 20h30.

## 2. Le point sur le projet de circulation du village.

Monsieur Ribault nous présente le projet préparé avec Monsieur Boyer et Monsieur Parker :

### Sécuriser le bourg

- Déplacer les limites du village :
  - o Nouveau lotissement
  - o Route le long de la plaine des sports actuellement à 80 km/h
  - o Limitation de vitesse route du Château d'eau peu respectée
  - o Village qui grandit
- Limiter la vitesse à 30km/h dans tout le village
- Pas de coût pour la commune

### Sécuriser le centre bourg

- Limiter la vitesse :
  - o Ralentisseurs
  - o Stationnements
  - o Installation de 2 « stop »
- Coût financier très faible

### Stationnements

- Revoir le stationnement :
  - o Stationnements « minute » (peinture) : zone pavée, devant l'armurier, devant l'ancien terrain de foot ....
  - o Stationnements (coût financier important) : place du Pradal, à côté des poids et mesures, rue Saint Paul, chemin des Bodes, l'école ....
  - o Stationnements (peinture) : église, rue des Fossés ...

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the left, a small '8' in the center, and several other signatures on the right.



## Voies douces

- Développer les voies douces :
  - o Pistes cyclables en cercle
  - o Stationnement (râteliers) des vélos :
    - Devant la Mairie
    - Aux différentes places
    - Plaine des sports
  - o Trottoirs
  - o Passages piétons

Monsieur Ribault : « Les limites du village se situent aujourd'hui au niveau du rond-point, de la ferme « En Reinette » et à environ 200m avant le cimetière. Nous proposons de déplacer le panneau situé près du rond-point au niveau de la société Fournié Gropaud et celui situé à la ferme « En Reinette » au niveau du lotissement Saint Paul Sud. Nous proposons également de passer la vitesse dans le village de 50 kms/heures à 30 kms/heures. Le déplacement de ces panneaux ne coûte rien à la commune car c'est la DDT qui les prend en charge. »

Une discussion s'engage sur la position du panneau de l'entrée du village non pas au niveau du lotissement Saint Paul Sud, mais plus haut au niveau du chemin d'En Trouseillé. Aucun accord n'a été conclu.

Monsieur Boyer : « Nous avons voulu rester raisonnables. Le fait de déplacer les panneaux des entrées et sorties du village avec une signalétique de 30 kms ou fin de zone à 30 kms au-dessus de ces panneaux permettra de sécuriser les zones sensibles. Il faut savoir que la rue du Stade qui devrait devenir l'accès principal à la future « Plaine des sports » débouche sur le chemin des Mottes qui est à ce jour limité à 80 kms. La route du Château d'eau depuis Saussens jusqu'à l'entrée du village qui se trouve actuellement après le rond-point est limité à 70 kms ce qui représente un danger certains pour les enfants qui rentrent chez eux à pied compte tenu de l'urbanisation de cette voie. J'ai fait le trajet et l'on perd 9 secondes entre le 30 kms et le 50 kms. Notre but est de baisser la vitesse dans le village et d'augmenter la sécurité. »

Monsieur Parker : « On ne parle là que des limites proposées, et cette opération est gratuite. Nous pouvons tester un certain temps, et si l'on se rend compte que la vitesse n'est pas respectée notamment au niveau de la plaine des sports, nous pourrions utiliser d'autres moyens style « coussins berlinois », installer des chicanes ou des radars mais cela entrainera des dépenses. »

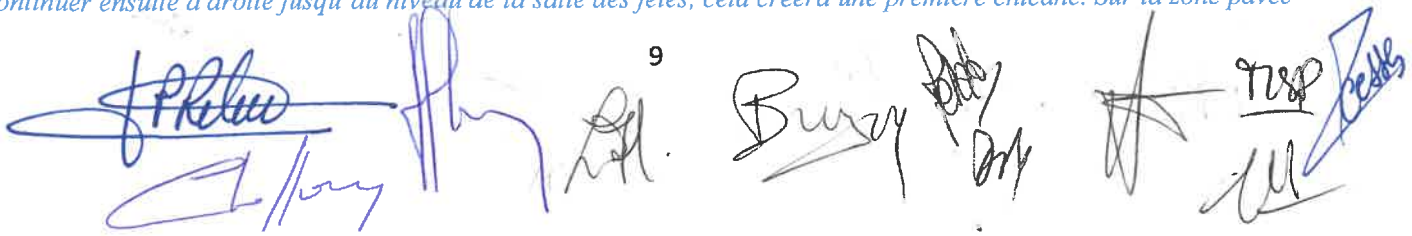
Un « stop » sera installé en haut de la Grand Rue, à l'angle du café afin de permettre aux automobilistes qui viennent par exemple de la boulangerie et qui veulent tourner à gauche, de le faire en toute sécurité. Un deuxième stop sera installé sur le chemin du Clos au niveau de chemin d'En Plassou.

Une discussion s'engage entre plusieurs personnes sur le sens unique de circulation et le bienfondé de l'installation d'un coussin berlinois sur le chemin du clos.

Monsieur Parker : « Le fait d'être sur une route à sens unique, la chicane ne sert plus à rien, et les automobilistes auront le réflexe de rouler plus vite sur cette ligne droite jusqu'au stop devant le cimetière. Nous proposons ce mode de ralentissement, mais nous pouvons réfléchir à autre chose. Nous pouvons tester ce sens de circulation, et si nous constatons que cela route trop vite, nous pourrions envisager d'installer un moyen de ralentissement. »

Il a été décidé que chacun de nous teste ce circuit à 30 kms/heure et à 50 kms/heure, fasse remonter ces remarques à Monsieur Ribault, et ensuite nous déciderons d'une date pour présenter ce projet à la population.

Monsieur Parker nous présente le projet de stationnement. « Nous envisageons la création de places « Arrêt minute » au niveau de la zone pavée de la Grand Rue à côté de la boulangerie, devant l'armurerie côté gauche de la rue et devant l'ancien terrain de foot par le marquage au sol en bleu. Ensuite, il y a possibilité de création de places de parking au niveau de la place du Pradal, à côté des poids et mesures, rue Saint Paul, chemin des Bodes, et à l'école, mais cela suppose un investissement financier assez important donc à faire plus tard. Il y a ensuite des stationnements que l'on peut créer assez facilement avec un coup de peinture et cela permettra de gagner quelques places au niveau du cimetière, rue des Fossés, dans la Grand Rue. Lorsque nous avons fait le tour du village avec 2 personnes représentant la gendarmerie et une personne de la DDT, ils nous ont conseillé pour la Grand Rue de commencer par du stationnement à gauche en face de l'arrêt de bus afin d'éviter à celui-ci de se déporter pour redémarrer, de continuer ensuite à droite jusqu'au niveau de la salle des fêtes, cela créera une première chicane. Sur la zone pavée



nous créerons 3 places « Arrêt minute » sachant que l'on ne peindra que la bordure du trottoir et que l'on signalera la zone à l'aide d'un panneau, ceci pour éviter de peindre les pavés en bleu. Ensuite comme cette rue sera à sens unique à partir du salon de coiffure nous pourrons créer de places de chaque côté sauf si nous décidons d'un stationnement en « épis » et auquel cas nous perdons des places. Autour de la place d'Auta pas de changement, mis à part les 3 places « Arrêt minute » devant la croix ce qui ne nous permet plus de laisser cette partie du chemin du Clos en double sens comme nous l'avions envisagé à un moment donné. Concernant l'allée de la Mairie, comme cette voie est souvent engorgée, nous envisageons de prolonger le stationnement jusqu'au stop, côté droit car côté gauche une fois garé, le conducteur ne peut pas sortir de son véhicule. Nous avons fait le tour du village avec Rémy, donc vous avez dû voir des petits traits rouge, le but étant de constater que l'on peut créer des places un peu partout. Le but est de décaler le stationnement petit à petit en créant 2 ou 3 places par ci par là afin de désengorger la Grand Rue et la place de l'église qui sont prises d'assaut. »

Monsieur Boyer : « Si la crèche est créée derrière l'école comme cela a été envisagé, il faudra prévoir des places de parking devant, car cela prend plus de temps pour déposer un enfant à la crèche que de laisser un enfant à l'école. Le stationnement devant l'école étant déjà trop juste à ce jour puisqu'il y a des parents qui se garent chemin du Moulin.

Monsieur Parker : « On termine par les voies douces, l'idée étant de favoriser l'accès à la plaine de sports. La première manière se serait de faire un cercle autour du village. Du coup qui dit piste cyclable il faudra prévoir du stationnement pour les vélos, comme par exemple devant la Mairie, devant les différentes places, la plaine des sports et aussi dans la discussion nous avons constaté des soucis avec certains trottoirs et les passages piétons. En partant de l'église pour se rendre à l'école le but est d'utiliser les chemins piétonniers qui existent déjà. »

Monsieur Boyer : « Par exemple le chemin de l'Hôpital au-dessus de la Cité Jardins qui est déjà aménagé sur environ 80 mètres et qu'il faudrait terminer. Pour matérialiser des pistes cyclables, il y a plusieurs possibilités. Par exemple pour un maximum de sécurité sur un axe passant, on fait une bande discontinue avec les vélos comme cela a été fait à l'école et pour les mettre plus en valeur, tous les 80 mètres environ, on peint une bande de 3 ou 4 mètres de long en vert avec le vélo blanc au milieu. Pour des chemins sécurisés, il n'y a pas besoin de faire cela, il suffit de peindre un vélo sur le revêtement tous les 80 mètres. Si à un endroit, il y a une traversée de route, il faut prévoir un passage piéton avec une piste cyclable intégrée c'est-à-dire une bande verte pour bien la matérialiser. Il est clair qu'il n'y a pas toujours la place pour 2 véhicules et un vélo. Si une piste cyclable est matérialisée, l'automobiliste est informé qu'il peut y avoir des vélos sur ce chemin et qu'il doit adapter sa vitesse, d'où l'objectif d'imposer le 30 kms heures sur la commune.

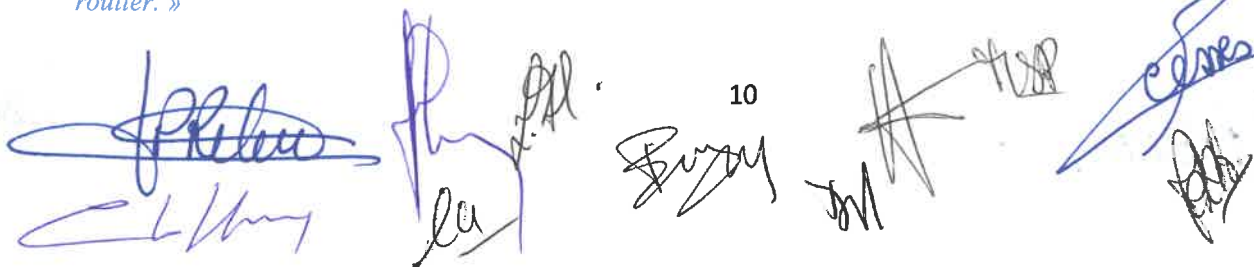
Monsieur Parker : « Le but recherché est également d'accéder facilement à la plaine des sports. On avait dit que l'on prendrait la rue du Stade car elle est large et que l'on peut utiliser les bandes enherbées pour créer une piste cyclable, mais il y a un problème en allant vers le gymnase, car s'il faut emprunter le chemin de Roques en vélo celui-ci est très étroit, cela monte pas mal, et il y a des voitures qui sont garées. Nous y avons réfléchi avec Rémy et il y a quelques années, il y avait un chemin sur la parcelle 304 et ce serait bien si l'on pouvait à nouveau l'utiliser car cela permettrait d'avoir un chemin sécurisé pour remonter au village. Nous avons essayé de faire en sorte que les vélos n'empruntent pas les axes passants, c'est-à-dire la Côte des Rouillères, le chemin du Clos et Grand Rue. »

Monsieur Ribault : « Ce chemin ne nous appartient plus, mais comme le propriétaire actuel désire faire des travaux d'aménagement, nous pouvons peut-être négocier la cession de ce chemin qui était municipal car c'est d'utilité publique. »

Monsieur Parker : « Nous avons également repéré les intersections qui peuvent devenir dangereuses si l'on matérialise des pistes cyclables et il faudra être vigilant sur la création de trottoirs et de passages piétons. »

Monsieur Ribault : « Voici donc un aperçu de notre travail. Il faudra donc prévoir une réunion publique afin de présenter ce projet, écouter la population et ensuite prévoir une période de test que l'on devra définir. »

Monsieur Boyer : « Après cette réunion publique, et lorsque nous aurons finaliser ce projet avec les éventuelles modifications, il serait bien de prévoir une enveloppe budgétaire peut-être sur 2 ou 3 ans, en se disant que la première année on prévoit par exemple de faire 5 ou 6 places de parking rue Jacques Sauné à côté des poids et mesures, l'année d'après on s'occupe de la place du Pradal et essayer de planifier un peu comme l'on fait pour le pool routier. »



10

### 3. Les jardins partagés et la forêt

Madame Hölderle : « Le projet de la « Forêt comestible » a été présenté lors de la fête des possibles qui s'est tenue sur la place d'Auta. Les personnes qui ont présenté ce projet étaient conscients des problématiques qui ont été soulevées lorsque nous les avons reçus après le conseil municipal du 28 septembre, c'est-à-dire le budget d'une part et l'engagement des gens sur la durée. Il y avait en face des personnes qui étaient intéressées. Le site derrière l'école leur paraît intéressant du point de vue pédagogique et la directrice du LEC était également enthousiaste. Ils ont également abordé le sujet de la création d'une association pour fédérer les personnes, du budget alloué par la Mairie qui serait de 6000.00 € sur 3 ans. Ce projet est complémentaire à notre idée de jardins partagés. Ils peuvent servir autant l'un que l'autre de lien entre les habitants. Ils ne sont pas sur un projet aussi important qu'à Teulat. Ils prévoient de lancer une cagnotte en ligne et une demande de subventions. »

Une discussion s'engage sur la création d'une association indépendante ou d'une section au sein du foyer rural. La tendance pencherait plutôt pour la première solution. Il est également question de savoir si ce projet doit être suivi par la commission associations ou directement par le conseil municipal. La tendance pencherait également pour la première solution. Une nouvelle discussion porte sur le lieu et l'éventualité de coupler ce projet avec les jardins partagés. Le terrain derrière l'école pose un problème car il n'est pas alimenté en eau et il n'est pas très accessible. Le coût des travaux pour amener l'eau et créer un chemin risque d'être élevé.

Pour terminer, Monsieur Allieux nous envoie le document sur la forêt comestible qu'il a reçu des porteurs du projet, et il est décidé que la commission associations les recevra au mois de novembre afin d'échanger et nous permettre d'avancer sur ce projet.

### 4. Compte rendu de la commission travaux et interventions auprès du CAUE

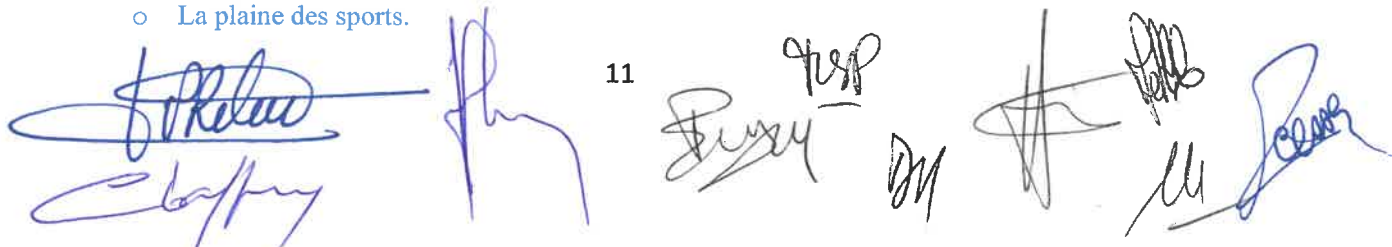
Madame Jalabert fait un point sur les travaux :

La commission travaux s'est réunie le 11 octobre. A l'ordre du jour, nous avons :

- La présentation du schéma de l'assainissement faite par la société PRIMA. Cette étude va se faire en 4 phases.
  - o Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic avec établissement de la cartographie du réseau.
  - o Phase 2 : Campagne de mesure qui va se faire en 2 temps. Première mesure en octobre et la seconde en février/mars.
  - o Phase 3 : Bilan de fonctionnement avec la présentation des solutions et des priorités.
  - o Phase 4 : Présentation du schéma directeur final.A la fin de chaque phase, il est prévu une réunion avec chaque intervenant et un rapport sera fait en juin/juillet 2022.
- Pool routier :
  - o Pour le pool routier 2019/2022, il reste 13 434.00€ et la totalité sera affecté à la réfection du chemin des Bodes.
  - o Pour le pool routier 2022/2025, nous en avons débattu au point n°4.
- Cabinet médical :

Nous avons un devis de SOCOTEC pour les missions de contrôles techniques qui s'élève à 2 200.00€ et qui était budgétisé.

Le 21 octobre, nous avons une réunion technique avec SOCOTEC, Ouvrages et Patrimoine. La commission travaux a été convoquée.
- Point sur les travaux :
  - o L'arrachage des bambous est terminé.
  - o Alpes Contrôle est en train de terminer sa mission. Le bâtiment de l'AVAT a été contrôlé cet après-midi et c'est plutôt satisfaisant. Il doit continuer demain et mercredi matin sur les bâtiments communaux et terminera par l'école la semaine prochaine pendant les vacances scolaires.
  - o Concernant l'AVAT, il ne manque plus que la citerne souple. J'ai envoyé le plan au terrassier et j'attends le devis.
- Au niveau des projets à prévoir sur 2022, j'ai contacté le CAUE (Centre d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) sur les 3 grands projets :
  - o L'église du Bourg.
  - o L'aménagement urbain de l'ancien terrain de foot, et le terrain face à l'école.
  - o La plaine des sports.





Monsieur Allieux : « En commission sécurité, nous avons repris tous les rapports 2020 et nous avons relevé tout ce qu'il fallait faire en termes de travaux pour régulariser tous les problèmes. Nous allons budgétiser cela sur 2022, car il y a beaucoup de petits problèmes qui ont été mis de côté. Il va falloir qu'on y remédie car on s'est aperçu qu'il y avait des observations qui étaient reportées d'année en année. »

## 5. Compte rendu des actions menées :

### a. Plaines de loisirs

Madame Hölderle : « Suite à la rencontre avec les jeunes, nous avons plus ou moins arrêté ce que nous allons faire sur la plaine des sports. Un skate park, un city park, un parcours de santé avec quelques éléments de fitness puisque nous souhaiterions créer une zone intergénérationnelle, une araignée, une tyrolienne, un parcours de vélos pour l'apprentissage de la sécurité des jeunes enfants et ensuite une plateforme au-dessus du petit lac, pour la pratique de gymnastique douce style Tai chi, Qi gong, yoga ou Shiatsu. J'ai eu un entretien avec une personne du CAUE qui m'a dit que vu l'importance du projet, nous devons passer par un bureau d'étude car cela devient un marché de travaux publics. Donc il faut faire une délibération que nous présenterons au conseil municipal au mois de novembre pour lancer la consultation afin de choisir un bureau d'étude. Les subventions sont en cours de négociations, et serait de 40% du Département. Suite aux annonces du gouvernement, nous pouvons espérer au minimum jusqu'à 70 % du projet global sachant que le projet est estimé en fourchette basse à 200 000.00 €. Nous avons reçu cet après-midi une entreprise pour le projet City Park, parcours de santé et araignée. En effet il est préférable de choisir pour le Skate Park une entreprise spécialisée dans ce domaine car nous envisageons de le créer en béton afin de diminuer les nuisances sonores et une meilleure durabilité. Nous avons été reçus par la Mairie de Saussens qui a un projet de City Park et nous avons contacté la Mairie de Villeneuve qui a un projet identique au notre, mais qui sera fait en plusieurs étapes ce qui entraîne une baisse des subventions. C'est pour cela que nous avons une approche globale du projet. »

### b. Ecriture du PLU

Monsieur Ribault : « Je vous ai envoyé la 1<sup>ère</sup> mouture que nous a proposé après discussion le cabinet RUA, et j'attends vos observations et commentaires. Je transmettrai vos remarques au cabinet et nous fixerons un nouveau rendez-vous. Il y a un point de désaccord sur le PADD entre l'ATD et le cabinet RUA. Elles doivent se contacter pour éclaircir ce point. »

Une discussion s'engage sur ce que nous pouvons accepter ou refuser. Certains trouvent les demandes très intrusives, mais nous ne pouvons pas tout refuser et nous devons rester dans la légalité. Il y a un gros travail de relecture à ne pas négliger.

## 6. Dates à retenir :

Samedi 23 octobre : Inauguration de l'école du Pastel à partir de 10h.

Jeu. 11 novembre : Commémoration à Bourg Saint Bernard et Roques

Prochain Conseil Municipal : le 22 novembre à 20h30.

Fin de la séance : 23h05

## Questions diverses.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'Allieux', 'Hölderle', 'Ribault', 'MSP-RUA', 'Clausen', and 'PBB'. A page number '12' is visible at the bottom center.